



**Rassemblement  
National**

**Jordan Bardella**

Tête de liste à l'élection européenne

UNSFA  
29, boulevard Raspail  
75007 Paris

Nanterre le 20 mai 2019

Monsieur Régis Chaumont, Président de l'Unsfa  
Mesdames et Messieurs, membres de l'association,  
Madame, Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir un questionnaire afin de recueillir les positions de la liste du Rassemblement National que je mène lors de cette élection européenne, quant à la question de l'architecture en France, de la formation à l'exercice du métier.

Avant toute chose, je tiens à vous remercier pour l'attention que vous portez à l'égard de notre campagne et de son projet pour la France et pour l'Europe des Nations. Comme vous l'avez souligné, cette élection est d'une importance majeure car chacun peut aujourd'hui faire le constat que la politique de l'Union européenne a des effets concrets, sensibles sur son quotidien. Cette élection porte désormais en elle l'espoir d'un changement nécessaire et réclamé.

La question de l'architecture en France n'est pas un petit sujet que l'on peut traiter en quelques lignes. Vivier d'emplois, source d'un savoir-faire et d'une expertise à la française, je lui reconnais d'autant plus deux rôles éminents : celui de dessiner le visage et le patrimoine de notre pays, et celui d'apporter des réponses essentielles aux problématiques énergétiques, environnementales et sociales.

Comme convenu, vous trouverez ci-joint l'ensemble de mes réponses aux questions que vous m'avez posées.

Je vous invite également à retrouver toutes nos propositions en détails au lien ci-dessous :  
<https://rn-europeennes.fr/projet/>

En vous remerciant à nouveau pour l'attention que vous porterez à nos réponses.

78, rue des Suisses  
92000 Nanterre

[www.rassemblementnational.fr](http://www.rassemblementnational.fr)

01 41 20 20 00



En vous souhaitant de faire perdurer comme il le mérite ce savoir-faire français.  
Je vous prie de croire en l'assurance de notre sincère considération.

Jordan Bardella  
Tête de liste RN à l'élection européenne

## Questionnaire

### **A- La reconnaissance de la profession**

#### **1) Seriez-vous prêts à vous engager pour considérer la qualité de l'environnement bâti, du patrimoine national et de l'architecture comme étant d'intérêt public ?**

Nous y sommes prêts. Ce qui fait une Nation, ce ne sont pas seulement des propriétés matérielles, ou géographiques. C'est aussi l'ensemble de ses caractères historiques et culturels. L'architecture dans son sens large est d'ores-et-déjà d'intérêt public car ce qu'il produit joue un rôle éminent dans notre perception de l'environnement et donc de la vie.

Liés à l'histoire, aux coutumes et traditions locales de notre pays, l'architecture et le patrimoine doivent quand ce n'est le cas occuper une place importante parmi les préoccupations des administrations et collectivités. Nous proposons d'ailleurs lors de l'élection présidentielle de 2017 d'inscrire dans la Constitution la défense et la promotion de notre patrimoine historique et culturel (engagement 91), et de créer une loi de programmation du patrimoine pour permettre un meilleur soutien à l'entretien et à la préservation du patrimoine –impliquant une augmentation du budget alloué de 25%- (engagement 110). Ceux-ci doivent également être protégés face à l'imagination de quelques-uns, frôlant parfois le mauvais goût et la méconnaissance de notre histoire ; je pense évidemment aux projets dits « d'art contemporain ». L'architecture doit être enracinée et respecter ainsi l'architecture locale, tout particulièrement dans les marchés publics. Le débat actuel autour de la reconstruction de Notre-Dame nous fournit un parfait exemple quant au souhait majoritaire des Français de voir celle-ci reconstruite à l'identique. Je défends également cette position, sans aucune hésitation.

#### **2) Seriez-vous prêts à promouvoir la spécificité d'une architecture durable de grande qualité dans les politiques de l'Union européenne relatives aux marchés publics, prestation de services et qualifications professionnelles ?**

Je pense, en effet, que l'Etat à travers la commande publique doit être exemplaire, et irréprochable. Ainsi, associer aux critères d'attribution de la commande publique des conditions de durabilité du bâti, respectueuses et ambitieuses pour notre facture énergétique et notre environnement, me semble relever du bon sens. Je préfère, en effet, la richesse qualitative que quantitative. A l'Etat français de montrer alors l'exemple dans ce domaine et de s'engager à augmenter les moyens et budgets alloués.

Je ne suis ensuite pas favorable à ce que ces principes soient imposés comme obligatoire via l'Union européenne dans les gestions nationales des marchés publics. Dans l'Alliance européenne des nations que nous souhaitons bâtir avec nos alliés en lieu et place de l'Union européenne actuelle, rien ne doit être fait sans ou contre l'avis des nations et des peuples qu'ils représentent. Si la France entend suivre cette voie de la durabilité et de la qualité du bâti, c'est en lui rendant son pouvoir de gérer comme elle l'entend, librement, son marché public que nous y parviendrons le plus sûrement et le plus efficacement possibles.

## **B- La transition écologique**

**Sachant que la construction bâtie représente 43% de la consommation énergétique au niveau national et 25% des émissions de gaz à effet de serre,**

- 3) Seriez-vous favorable à mettre en place une politique ambitieuse pour la rénovation des bâtiments avec la réalisation d'un audit global des constructions établi par un architecte formé pour avoir une vision globale et créative de valeur ajoutée, avant toute attribution de subventions ?**

Tout dépend de quelle rénovation nous parlons. Lorsqu'il est question de rénover des bâtiments construits un demi-siècle plus tôt pour en améliorer la qualité, l'accessibilité, la durabilité, l'isolation et l'adéquation avec les caractéristiques architecturales et culturelles locales, j'y suis favorable. Et je pense que dans cette perspective, le recours à l'expertise de l'architecte est indispensable. Un savoir-faire indispensable pour limiter l'étalement urbain et l'expansion des zones commerciales, et faire de la redynamisation des villages ruraux dont bon nombre de constructions disponibles sont laissées à l'abandon, une priorité nationale. Une politique du bon sens, en outre, aurait à cœur de faire la promotion de matériaux et techniques locaux, de maîtriser le bilan carbone de la rénovation et de la construction, ainsi que la hausse des prix dans l'ancien – inverser l'attractivité des prix entre la construction neuve et la rénovation.

S'il est toutefois question d'une rénovation d'un bâtiment historique, tout doit être fait pour le restituer en état à l'identique. Le recours à l'architecte est une fois encore essentiel, à la condition que la « valeur ajoutée » mentionnée ne corresponde pas à une déformation de notre patrimoine.

- 4) Seriez-vous prêts à soutenir l'organisation d'états généraux de l'aménagement du territoire avec les élus et les architectes, les urbanistes, les paysagistes, pour ensemble relever le grand défi écologique, énergétique et climatique ?**

J'y suis prêt et le Rassemblement National y est particulièrement favorable. Un aménagement du territoire fondé sur le retour à la proximité et le bon sens peut nous permettre non seulement de relever le défi écologique et énergétique mais aussi de répondre aux préoccupations légitimes des Français quant à leur pouvoir d'achat, à la relocalisation de l'emploi et au maintien et perfectionnement des services publics dans les territoires ruraux.

Dès la campagne présidentielle, nous formulons la proposition de regrouper en un seul ministère l'aménagement du territoire, les transports et le logement. L'urgence est de replacer au plus près des citoyens l'emploi, l'accès aux soins et à l'éducation. C'est tout le projet du localisme, seul véritable modèle de société écologiquement responsable, que nous défendons.

- 5) Seriez-vous prêts à abaisser, comme en Belgique, le seuil du recours obligatoire à l'architecte dès le premier m2 construit ?**

Je suis conscient que cette question fait l'objet d'un véritable débat dans la profession, et qu'on retrouve notamment un nombre important de soutiens à cette proposition au sein des petits architectes qui dépendent de ce secteur d'activités. C'est un sujet qui ne concerne, d'ailleurs, que très peu les grandes boîtes d'architectes. Je sais également qu'en assumant une telle proposition nous pénaliserons fortement le secteur de la pavillonnaire. Si abaisser le seuil du recours obligatoire à l'architecte permet alors d'éviter la multiplication de lotissements identiques, de limiter la standardisation et le recours systématique au pas cher consommable, je suis favorable à une discussion quant au niveau de ce seuil.

Tout cela doit faire l'objet de discussions avec tous les acteurs et professionnels concernés.

### **C- La défense et l'accompagnement du citoyen européen**

- 6) Pourriez-vous apporter votre soutien à la définition des contenus de missions et des barèmes adaptés à chaque type de projet, pour permettre aux consommateurs d'apprécier le plus précisément possible, les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le projet et d'assurer à l'architecte une juste rémunération garant de la qualité de sa prestation ?**

Nous savons que le travail de nombreux architectes n'est pas suffisamment rémunéré au vu des heures passées et des responsabilités qui leur incombent. Assurer une transparence totale quant à la qualité des prestations et des services fournis, faire connaître plus largement auprès des consommateurs le rôle crucial de l'architecte et de son métier, sont essentiels pour réintégrer pleinement l'architecte dans la vie de la cité. C'est, en outre, l'occasion donnée aux professionnels de faire valoir l'intérêt du consommateur à choisir leur savoir-faire, leurs capacités à répondre et à s'adapter aux demandes du client, leurs spécialités, plutôt que ceux d'un architecte concurrent.

- 7) Êtes-vous favorable à la convergence européenne des systèmes de responsabilités-garanties-assurances, étendue à tous les acteurs de la construction, pour protéger de façon identique les consommateurs de tous les pays européens et pour favoriser, dans le respect des règles, la libre-circulation des biens et des services ?**

Ce que je souhaite avant toute chose, en tant que responsable politique français, c'est le meilleur cadre de droits et de protections pour les professionnels et les consommateurs français. J'invite donc à la prudence quant à une éventuelle harmonisation européenne des systèmes de responsabilités-garanties-assurances, car je ne veux pas que celle-ci s'assimile à un nivellement par le bas de nos modèles de protections. Néanmoins je ne suis pas ni un pessimiste, ni un fataliste. Et cette convergence ou nivellement par le haut des protections dans le domaine de la construction, peut et même doit faire l'objet de négociations avec nos partenaires européens. A une condition, encore une fois, que rien ne soit fait sans le libre consentement des Etats réunis autour de la table. Tout doit être fait et décidé dans le cadre d'une coopération librement choisie. Enfin la France doit également disposer de tous les outils lui permettant en cas d'impossibilité d'aboutir à cette convergence de protéger ses artisans et ses professionnels de la concurrence étrangère déloyale. Je ne perds pas non plus de vue que ce travail à l'international ne concerne qu'une minorité des architectes français.

### **D- La simplification au service de tous**

- 8) Peut-on compter sur votre appui pour poursuivre l'harmonisation des durées de formations au niveau européen (5 ans d'études, 2 ans d'expérience pratique) ?**

A nouveau, je suis un responsable politique français. Ce qui compte pour moi c'est de savoir ce que cela peut apporter aux Français qui veulent construire leur propre maison, ou aux mairies de nos villes et villages qui cherchent conseils en la matière. Il faut dès lors me montrer d'abord l'intérêt d'une telle harmonisation pour l'activité de la profession en France, et la pérennité de l'emploi.

- 9) Peut-on compter sur votre appui pour aboutir à la pleine reconnaissance mutuelle des diplômes au niveau européen ?**

Il faut évidemment y travailler sans que cela aboutisse inévitablement au suivi des mêmes cours, des mêmes cursus de formation, peu importe le pays dans lequel nous nous trouvons.

**10) Quels seraient pour vous les moyens à mettre en œuvre pour que les marchés intracommunautaires soient pleinement ouverts à tous les architectes de l'Union européenne ?**

Le meilleur moyen d'assurer la pérennité de nos marchés intracommunautaires est d'en assurer une concurrence loyale, respectueuse des mêmes règles, ou quand cela n'est le cas, la possibilité rendue aux Etats de protéger leur savoir-faire, les emplois qui y sont liés, et ses consommateurs.

En outre, je suis favorable à la simplification du millefeuille normatif, responsable de freiner la fluidité du marché du logement notamment, pour les professionnels français. Je suis également pour que l'on rende le pouvoir à la France de donner la priorité d'accès au marché intérieur aux professionnels français, et de les protéger enfin de la concurrence déloyale.